

Formation Entrepreneur menuisier « Compagnons du devoir »



Formation en alternance proposée dans le cadre d'un partenariat entre l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France (AOCDTF), le sfpme et l'efp





Caractéristiques de la formation conjointe

- Modalité organisationnelle selon un **rythme d'alternance spécifique** : 6 semaines de formation en entreprise/2 semaines de formation en centre de formation efp
- Intégration dans des **classes spécifiques « Compagnons »**
- **Travaux inter-cours obligatoires (entre les périodes de regroupement en centre de formation)**
- **Opportunité d'un accompagnement complémentaire** à la Maison des Compagnons de Bruxelles (en journée ou en soirée) : vivement conseillé pour tous (internes et externes) !
- **Stage en entreprise** sous convention de stage Formation PME (38h/semaine)
- Suivi renforcé aux plans pédagogique, formatif et social
- Délivrance du **diplôme « chef d'entreprise »** homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du certificat de gestion
- Possibilité de présentation, sur base volontaire, des épreuves du **Certificat d'Aptitude Professionnelle en France**, en bénéficiant d'un accompagnement de l'AOCDTF

Valeurs des Compagnons du Devoir

« Le métier ne se limite pas à un savoir-faire : c'est une culture, un savoir-être. Un métier, c'est une histoire, des hommes, un langage, des écrits, des ouvrages laissés par les anciens ».



Conditions d'accès

- Avoir 18 ans* (accomplis au 31/12 de l'année d'inscription) ET répondre à l'une des conditions suivantes :
- 4ème année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6ème année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

Et :

- Fournir une attestation délivrée par les Compagnons du Devoir
- Être motivé.e par sa formation, son futur métier
- S'investir dans la démarche spécifique des Compagnons du Devoir

Etapas d'inscription

1. Passer un **entretien** auprès du/de la Prévôt de la **Maison des Compagnons de Bruxelles** (délivrance d'une attestation de présence)
2. **S'inscrire aux cours** de formation « Chef d'entreprise » auprès du **Pôle construction** de l'efp entre le 1er juillet et le 31 octobre, ou selon le calendrier prévu par le centre de formation efp, **et présenter l'attestation de l'AOCDTF**
3. Rencontrer le/la **délégué.e à la tutelle du sfpme et conclure une convention de stage** dans le métier choisi au plus tard le 30 novembre de l'année académique

*25 ans maximum pour les résidents à la Maison des Compagnons de Bruxelles et les candidats au Tour de France

Renseignements

AOCDTF - Maison des Compagnons du Devoir de Bruxelles

Prévôt : Enzo Mabilotte

Rue T'Kint 42 - 1000 Bruxelles

+32 (0) 498/35.40.44

belgique@compagnons-du-devoir.com

Accueil, information, encadrement de l'hébergement (facultatif) et accompagnement aux inter-cours à la Maison des Compagnons.

efp - Pôle Construction

Responsable de pôle : Valérie Vandenberg

0800/85.210

info@efp.be

Inscription aux cours, horaires

sfpme

Déléguée à la tutelle : Anne-Sophie Levecq

02/370.60.48

sfpme14@spfb.brussels

Accueil, orientation, recherche de stage, suivi de la formation en entreprise et de son articulation avec la formation en centre efp.

Pour tous les détails sur cette formation, consultez la fiche métier et notre site internet efp.be.

